

## Les Catastrophes Environnementales et Leurs Conséquences sur la Santé Publique" Une Année Passée en Revue

Susan Johnson  
*American University Washington College of Law*

Blythe Brauer  
*American University Washington College of Law*

Samantha Bird  
*American University Washington College of Law*

Andrea Abergel  
*American University Washington College of Law*

Jon Davey  
*American University Washington College of Law*

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.wcl.american.edu/sdlp>



Part of the [Agriculture Law Commons](#), [Constitutional Law Commons](#), [Energy and Utilities Law Commons](#), [Environmental Law Commons](#), [Food and Drug Law Commons](#), [Health Law and Policy Commons](#), [Human Rights Law Commons](#), [Intellectual Property Law Commons](#), [International Law Commons](#), [International Trade Law Commons](#), [Land Use Law Commons](#), [Law and Society Commons](#), [Law of the Sea Commons](#), [Litigation Commons](#), [Natural Resources Law Commons](#), [Oil, Gas, and Mineral Law Commons](#), [Public Law and Legal Theory Commons](#), and the [Water Law Commons](#)

### Recommended Citation

Johnson, Susan; Brauer, Blythe; Bird, Samantha; Abergel, Andrea; Davey, Jon; and Strayhorne, Mary (2015) "Les Catastrophes Environnementales et Leurs Conséquences sur la Santé Publique" Une Année Passée en Revue," *Sustainable Development Law & Policy*. Vol. 15 : Iss. 3 , Article 5.  
Available at: <https://digitalcommons.wcl.american.edu/sdlp/vol15/iss3/5>

This Article is brought to you for free and open access by the Washington College of Law Journals & Law Reviews at Digital Commons @ American University Washington College of Law. It has been accepted for inclusion in Sustainable Development Law & Policy by an authorized editor of Digital Commons @ American University Washington College of Law. For more information, please contact [kclay@wcl.american.edu](mailto:kclay@wcl.american.edu).

---

## Les Catastrophes Environnementales et Leurs Conséquences sur la Santé Publique" Une Année Passée en Revue

### Authors

Susan Johnson, Blythe Brauer, Samantha Bird, Andrea Abergel, Jon Davey, and Mary Strayhorne

# LES CATASTROPHES ENVIRONNEMENTALES ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE : UNE ANNÉE PASSÉE EN REVUE

par Susan Johnson, Blythe Brauer, Samantha Bird, Andrea Abergel, Jon Davey et Mary Strayhorne\*

## INTRODUCTION

Cette année, plusieurs catastrophes environnementales ont eu des conséquences très graves sur la santé publique. Cet article analyse les causes, les effets et les implications juridiques et politiques de quatre différents désastres industriels recensés cette année. En premier lieu, l'article traite d'une explosion industrielle qui s'est produite dans l'État du Texas en avril 2013. Cette explosion est le résultat de l'entassement négligeant de matériaux chimiques dans une zone rurale du Texas. Dans un second temps, est abordé l'effondrement d'une usine de textile située au Bangladesh, symptôme d'une mondialisation sauvage hors de contrôle des gouvernements. Enfin, l'article aborde trois différents événements qui constituent autant de menaces sanitaires puisque impactant directement la qualité de l'eau potable : la contamination d'une source minérale par un producteur d'énergie en Caroline du Nord ; la lutte incessante contre la nocivité du déversement de produits chimiques en Virginie Occidentale ; et les conséquences sur la santé publique des techniques de fracture hydraulique.

Ces événements mettent en lumière les conséquences dramatiques que peuvent avoir les négligences industrielles sur la santé publique. Ils soulignent également l'importance de préserver et de protéger nos ressources naturelles. Lors de ces événements tragiques, plus de 1,000 personnes ont perdu la vie et un nombre incalculable d'individus ont été blessés. Alors que leurs conséquences à long terme sont encore en cours d'analyse, ces événements témoignent d'un besoin grandissant d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, aussi bien pour sauvegarder notre écosystème que pour assurer la santé de la population.

## EXPLOSION DRAMATIQUE D'UNE USINE CHIMIQUE AU TEXAS

Le 17 avril 2013, vers 19h30, dans une ville d'environ 2,800 habitants située à 75 miles au sud de Dallas, un feu s'est déclaré dans l'usine chimique de l'entreprise West Chemical and Fertilizer. Après que les pompiers sont arrivés aux alentours de 20h, l'usine a explosé<sup>1</sup>. L'explosion a détruit tous les immeubles situés autour, réduisant ainsi une bonne partie du quartier en cendres et notamment une maison de retraite ainsi qu'un collège<sup>2</sup>. La déflagration fut si intense que le U.S. Geological Survey enregistra un tremblement de terre d'une magnitude

de 2.1<sup>3</sup>. Plus de 200 personnes furent blessées et 15 personnes tuées, pour la plupart des pompiers<sup>4</sup>.

Adair Grains Inc., l'entreprise exploitante de l'usine, utilisait cette surface pour entreposer des produits chimiques et des engrais destinés à l'agriculture. L'entrepôt contenait des substances potentiellement explosives telles que du nitrate d'ammonium<sup>5</sup>. Selon l'Environmental Protection Agency, Adair Grains possédait 540,000 pounds de nitrate d'ammonium<sup>6</sup>. Les enquêteurs du Texas Department of Insurance et le Marshall en charge du dossier conclurent que l'inflammabilité du nitrate d'ammonium était responsable de la catastrophe<sup>7</sup>. Les causes de l'embrasement ne sont pas connues, mais toutes sortes d'hypothèses peuvent être avancées : une voiturette de golf défectueuse ou un court-circuit électrique auraient facilement pu enflammer le nitrate d'ammonium<sup>8</sup>.

Le nitrate d'ammonium est d'une telle volatilité chimique que les industries qui en utilisent font l'objet de contrôles rigoureux. Lorsque l'explosion a eu lieu, pas moins de sept agences fédérales et fédérées observaient cette installation assidûment<sup>9</sup>. Malheureusement, aucun inspecteur ne s'était rendu sur les lieux depuis que l'usine avait été jugée comme ne respectant pas les mesures élémentaires de sûreté<sup>10</sup>. Témoignant devant le U.S. Senate Environment and Public Works Committee, le Chairman of the U.S. Chemical Safety Board concéda que l'usine Texane s'était perdue dans la « mosaïque réglementaire du système de prévention et de sûreté américain »<sup>11</sup>.

En 2011, la U.S. Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration infligea une amende de 5,250 dollars à Adair Grains en raison de l'absence d'un plan de sécurité sur l'usine basée au Texas<sup>12</sup>. En 2006, l'EPA reçut une plainte émanant d'un citoyen ordinaire au sujet d'odeurs d'ammoniac<sup>13</sup>. L'agence en référa à la Texas Commission on Environmental Quality (« TCEQ »), qui mit plus de onze jours pour donner une réponse alors que des déjections d'ammoniac provenant d'un entrepôt d'engrais sont généralement considérées comme une top-priorité<sup>14</sup>. TCEQ finit par sanctionner l'entreprise d'une amende de 2,300 dollars pour n'avoir pas sollicité une autorisation d'entreposer des réservoirs de nitrate d'ammonium<sup>15</sup>. TCEQ aurait dû informer l'U.S. Occupational Safety and Health Administration (« OSHA ») de la situation, mais faillit à son obligation car Adair réussit à les convaincre que « même dans le

\*Étudiants en droit à l'American University Washington College of Law, et membres du staff de la revue Sustainable Development Law and Policy.

pire scénario »<sup>16</sup>, il n'y avait aucun risque d'explosion. OSHA n'avait pas inspecté l'usine depuis 1985<sup>17</sup>.

Les agences chargées de contrôler ces usines à risque manquent de moyens. OSHA aurait en effet besoin de 90 années afin de pouvoir investiguer toutes les usines qui devraient l'être, et ce rien que dans le Texas<sup>18</sup>. Par conséquent, le gouvernement compte sur les entreprises pour respecter les lois et prendre leurs précautions afin d'éviter les catastrophes. Adair Grains était en mesure de connaître la législation en vigueur et de l'appliquer, et l'entreprise était parfaitement consciente des risques qu'elle prenait en décidant de ne prendre aucune précaution<sup>19</sup>. Suite à l'explosion, une enquête menée par OSHA permit de détecter vingt-quatre violations de la loi. Une amende de 118,300 dollars fut ainsi infligée à l'entreprise pour avoir « exposer ses employés à des risques importants d'explosions et d'incendies liés à l'entrepôt de nitrate d'ammonium, et à l'inhalation d'ammoniac », pour avoir « manipuler de manière imprudente du nitrate d'ammonium » et pour « n'avoir pas prévu de plan d'urgence en cas d'incendie ainsi que de manquer d'extincteurs »<sup>20</sup>.

Le U.S. Department of Homeland Security (DHS) exige des entreprises qu'elles communiquent leur information et leurs chiffres concernant l'entrepôt à grande échelle de matériaux chimiques potentiellement explosifs<sup>21</sup>. Alors que Adair Grains entreposait 1,350 fois la quantité de nitrate d'ammonium exigeant une supervision par le DHS, l'entreprise chimique décida de ne lui communiquer aucune information<sup>22</sup>. L'entreprise opérait donc « de manière délibérée en violation de toutes les normes applicables » et ce sans que le DHS n'ait même connaissance de son existence<sup>23</sup>.

Pour le compte de citoyens et de différents commerces, plusieurs compagnies d'assurance ont engagé des actions judiciaires contre Adair Grains seulement trois jours après l'explosion<sup>24</sup>. Ces recours visaient essentiellement à obtenir des compensations pour les blessures physiques et les dégradations matérielles occasionnées par la déflagration. Les avocats des victimes attaquèrent évidemment la négligence dont a fait preuve l'entreprise en « créant les conditions d'un environnement incontrôlable qui a mené à l'incendie et à l'explosion »<sup>25</sup>. Entre avril et août 2013, treize autres actions en justice furent dirigées contre Adair Grains devant les trois cours du comté<sup>26</sup>.

En juin 2013, la ville de West attaqua en justice Adair Grains et CF Industries, l'entreprise chimique qui approvisionnait l'usine en nitrate d'ammonium depuis des semaines avant que l'explosion ne survienne<sup>27</sup>. Beaucoup de plaignants ont alors modifié leur stratégie et se sont aussi retournés contre CF Industries, en le plaçant également sur le banc des accusés. Les arguments de la partie demanderesse étaient que CF Industries produisait un produit moins dangereux que le nitrate d'ammonium. Par conséquent, CF Industries ne pouvait pas ne pas être au courant de la dangerosité de ce produit chimique<sup>28</sup>. La ville demandait une compensation financière s'élevant à 17 millions de dollars pour négligence et responsabilité du fait des dommages causés par les produits<sup>29</sup>. Des avocats spécialistes du droit de l'environnement ont exprimé de sérieux doutes quant

à la capacité des plaignants à remporter leur procès face à CF Industries. En effet, le nitrate d'ammonium est abondamment utilisé aux États-Unis, aussi bien pour fabriquer des engrais que des sacs de glace de premier secours<sup>30</sup>. Par conséquent, défendre qu'un produit est défectueux dans le but de prouver la responsabilité de son producteur n'est pas chose aisée<sup>31</sup>.

En octobre 2013, la cour de Waco au Texas nomma neuf personnes pour composer un comité comprenant à la fois des avocats de plaignants et de défendeurs pour décider comment procéder étant donnée la complexité du litige et la multiplicité des parties. Les plaignants furent séparés en trois groupes : ceux qui avaient perdu un membre de leur famille, ceux qui avaient souffert de blessures et ceux qui connurent une destruction de leur propriété<sup>32</sup>. Le litige en est aujourd'hui à sa phase d'enquête puisque les avocats estiment qu'il y aurait encore des millions de documents à disséquer. Le premier procès est prévu pour le 26 janvier 2015 et les autres un peu plus tard<sup>33</sup>.

Même si les plaignants obtenaient gain de cause et Adair Grains et CF Industries étaient condamnées à verser des compensations financières importantes, cela ne suffirait pas à inciter le gros des entreprises chimiques américaines à améliorer leur gestion des produits chimiques dangereux. Le Congrès a reconnu que la sécurité de ces installations ne peut être assurée par la « chance ou les bonnes intentions de quelques entreprises responsables »<sup>34</sup>. Le Department of Homeland Security a déjà pris des mesures pour accélérer le contrôle et la surveillance de milliers d'installations dont les examens ont été retardés depuis des années. Il est impératif que les agences fédérales et fédérées qui ont la charge de contrôler ces usines se coordonnent afin de rationaliser les inspections et de s'assurer qu'aucune usine n'est oubliée.

#### **L'EFFONDREMENT QUI A RAISONNÉ DANS LE MONDE ENTIER : POURQUOI LA NÉGLIGENCE DE L'ADMINISTRATION ET CELLE DES GROSSES ENSEIGNES DU TEXTILE CONTRIBUENT À LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT AINSI QU'À DES TRAGÉDIES MORTELLES**

Le 24 avril 2013, l'immeuble commercial de huit étages appelé le Rana Plaza s'est effondré à Savar, un quartier de la capitale du Bangladesh<sup>35</sup>. Près de 1,100 personnes sont décédées ce jour-là et 2500 ont été blessées<sup>36</sup>. Quarante huit heures après que l'immeuble s'est effondré, les employés travaillant dans le bâtiment étaient toujours ensevelis par des tonnes de gravas. Pendant que les familles des victimes se lamentaient auprès des autorités de police, d'autres s'attachaient à retrouver des survivants. Ce tragique accident est considéré comme le plus meurtrier que le secteur du textile ait connu, mais également comme le résultat de négligences structurelles<sup>37</sup>. Composé de plusieurs ateliers textiles, le bâtiment accueillait chaque jour plus de 5,000 travailleurs. Il contenait également des appartements, une banque et plusieurs autres commerces dont quelques uns durent fermer lorsque des inspecteurs découvrirent des fissures au plafond la veille du drame<sup>38</sup>. Malgré les avertissements, les

employeurs demandèrent à leurs employés de venir travailler le lendemain sous peine de se voir refuser un mois de salaire<sup>39</sup>.

L'architecte qui a conçu l'immeuble soutient que ses plans n'ont jamais été pensés pour abriter des ateliers de production<sup>40</sup>. Cependant, les autorités ont tout de même renouvelé les autorisations des ateliers. Alors que les ateliers de ce type se sont multipliés au Bangladesh, atteignant près de 240,000 sites de production, seuls 50 inspecteurs gouvernementaux sont habilités à accorder des autorisations<sup>41</sup>. Ces derniers sont également seuls pour assurer la sécurité de ces installations. Il y a 3,500 ateliers accrédités qui emploient un peu plus de 3 millions de travailleurs. Ces travailleurs sont pour la plupart des femmes issues de villages rongés par la pauvreté, et qui ne gagnent pas plus de 30 dollars par mois et acceptent de travailler dans des conditions déplorables<sup>42</sup>.

Un haut fonctionnaire du Ministère du Travail a reconnu la négligence des autorités lorsque celles-ci ont permis à ces entreprises de textile de s'installer dans des immeubles inadaptés. De même, les quelques fonctionnaires municipaux n'auraient pas dû avoir la latitude pour accorder des permis sans que des contrôles préalables aient été menés<sup>43</sup>. Il a également fait remarquer que l'administration était censée s'assurer que les normes internationales du travail sont respectées dans les ateliers de production. Certains estiment que la responsabilité dépasse celle des autorités du Bangladesh. Les multinationales qui achètent les textiles issus de ce genre d'ateliers devraient également se sentir coupables des conditions déplorables dans lesquelles ces travailleurs sont forcés de travailler<sup>44</sup>.

De nombreuses entreprises sont présentes au Bangladesh et se font ainsi les complices de ce système : United Colors of Benetton, the Children's Place, Mango et Walmart pour ne citer qu'elles<sup>45</sup>. Les autorités du Bangladesh ont proposé à ces entreprises de faire l'objet d'inspections. Certaines d'entre elles ont contribué financièrement à la mise en œuvre de cette initiative, mais d'autres ont refusé, arguant d'un coût trop élevé et de risques juridiques<sup>46</sup>. D'autres entreprises comme Walmart ont refusé l'initiative, mais ont assuré qu'elles superviseront leurs ateliers et rendraient compte de leur étude sur leur site internet<sup>47</sup>. Walmart et d'autres compagnies promirent d'arrêter leur production dans toutes les installations où des problèmes de sécurité seraient identifiés. Carrefour, Benetton, Marks & Spencer, El Corte Inglés, H&M et Inditex signèrent l'accord prévoyant une sécurité renforcée des infrastructures<sup>48</sup>. En plus d'inspections, l'accord permettra le financement de consolidations architecturales et d'autres améliorations urbanistiques.

Malgré tout, le marché du travail du Bangladesh reste relativement instable. Avec les nouveaux accords passés, les conditions de travail vont certainement s'améliorer et les travailleurs blessés seront sûrement soulagés, mais pas suffisamment aux yeux des militants des droits de l'homme. Par exemple, ces derniers réclament des contrats contraignants qui lieraient le gouvernement du Bangladesh et les grandes multinationales présentes dans le pays. En l'absence de tels contrats, les autorités du Bangladesh resteront les seules

responsables des décès dus à la négligence et à la cupidité de certains. Le Bangladesh décida de suspendre sept inspecteurs jugés responsables d'avoir accordé les autorisations aux ateliers textiles du Rana Plaza, et ordonna la mise en détention du propriétaire de l'immeuble<sup>49</sup>.

L'ampleur des pertes humaines directement liées à l'effondrement d'immeubles est significative. Que ce soit au Bangladesh ou dans d'autres pays en voie de développement, elle est largement due à l'inadéquation entre des règlements laxistes et des agences de management négligentes. La qualité de l'environnement naturel et social dépend de sa régulation, de sa supervision et de son organisation. C'est la raison pour laquelle la mise en place de normes environnementales plus strictes est impérative. L'un des principaux objectifs de la gestion de l'environnement est de réduire ou de complètement éliminer la vulnérabilité de l'environnement face à ces désastres. Ceci pourrait être rendu possible grâce à une prévention accrue, des études d'impact, et une architecture adaptée. Cela permettrait sans doute d'éviter que des immeubles entiers s'écroulent alors même que le génie de l'homme aurait très bien pu l'éviter. Le gouvernement du Bangladesh devrait faire tout son possible pour revoir et durcir les grands axes de sa politique afin de faire du Bangladesh un environnement plus sûr pour ses citoyens et ses travailleurs.

#### CATASTROPHE EN CAROLINE DU NORD : QUEL FUTUR POUR LES CENDRES DE CHARBON ?

Au début de l'année 2014, la Caroline du Nord a connu le troisième déversement de cendres de charbon le plus important de l'histoire des États-Unis. Tout a commencé le 2 février lorsqu'un agent de sécurité de Duke Energy (Duke) remarqua le niveau inhabituellement bas du bassin de cendres de charbon<sup>50</sup>. Une inspection permit plus tard de conclure qu'un tuyau d'échappement situé au fond du bassin de 27 acres avait déversé entre 50,000 et 82,000 tonnes de cendres de charbon ainsi que 27 millions de gallons d'eau contaminée dans le fleuve Dan, qui constituait alors la principale source d'eau potable de plusieurs municipalités de Virginie<sup>51</sup>.

Le North Carolina Department of Environment and Natural Resources (DENR) avait d'abord conclu que le barrage de cendres était resté intacte malgré la fuite. Il affirma également que la grande majorité des cendres de charbon était contenue dans le bassin prévu à cette effet<sup>52</sup>. Le DENR travailla en étroite collaboration avec l'EPA et Duke Energy afin de déterminer la potentielle nocivité de la fuite pour la santé publique. Les autorités placèrent un bouchon afin de colmater la brèche et de stopper le déversement de cendres de charbon. Elles durent s'y reprendre à plusieurs fois pour rendre le barrage imperméable, laissant ainsi passer 1,000 gallons supplémentaires d'eau sale dans la rivière<sup>53</sup>. Les autorités des localités affectées comme Virginia Beach en Virginie décidèrent de couper l'approvisionnement en eau provenant de la zone contaminée, et se contentèrent d'utiliser les ressources en eau plus locales<sup>54</sup>.

Les procureurs fédéraux initièrent une enquête pénale une semaine après l'incident, et délivrèrent par la suite des

assignations à comparaître au DENR et à Duke<sup>55</sup>. Les ennuis judiciaires de l'entreprise Duke débutèrent en 2013 lorsqu'elle fut assignée en justice pour violation du Clean Water Act<sup>56</sup>. DENR interrompit le processus judiciaire destiné à contraindre Duke à nettoyer ses cendres de charbon, et entreprit le nettoyage des sites en question<sup>57</sup>. DENR établit donc un précédent peu protecteur de l'environnement en proposant des sanctions minimalistes pour les pollutions futures. L'encadrement minimal prévu par la législation de Caroline du Nord permit à Duke de continuer son irresponsable stockage de cendres de charbon – ses sites furent rapidement engorgés et par conséquent le risque de contaminer de l'eau de source était significatif. Lors d'une conférence de presse tenue une semaine après la révélation de la fuite, le Gouverneur Pat McCrory, ancien employé de Duke détenant des actions de l'entreprise, nia avoir influencé le DENR ou avoir eu un quelconque échange d'information avec Duke au sujet de ses obligations légales<sup>58</sup>.

Un tiers des procédures judiciaires engagées en 2013 étaient encore en cours lors de l'incident de février 2014. Le DENR demanda au juge de suspendre l'affaire pendant que les services de Caroline du Nord conduisaient des enquêtes sur les cendres de charbon, démontrant ainsi leur volonté de corriger les erreurs commises l'année précédente<sup>59</sup>. Les enquêteurs espéraient pouvoir déterminer le nombre de fois que le site avait été contrôlé, l'identité des protagonistes de l'affaire, et si d'autres infractions pénales avaient été commises<sup>60</sup>.

Certaines entreprises productrices de produits faits à partir de la combustion de charbon ont proposé que la compétence de l'EPA soit étendue aux cendres de charbon. Les cendres seraient ainsi considérées comme un déchet et couvertes par le Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)<sup>61</sup>. Par ailleurs, l'administration Obama a fait l'objet de pressions afin qu'elle mette sur pieds un corps de fonctionnaires dédié au contrôle des sites de stockage des déchets à travers les États-Unis<sup>62</sup>. Actuellement, le gouvernement fédéral confie aux États fédérés le soin de réguler ces sites, ce qui a résulté en des législations de toute nature<sup>63</sup>. L'EPA s'est donc fixée comme date butoir le 14 décembre 2014 pour réviser et amender le RCRA en faisant passer les cendres de charbon dans le sous-chapitre D des déchets non dangereux<sup>64</sup>. En outre, le Congrès réfléchit à un amendement du RCRA qui aurait pour conséquence de contraindre les États fédérés à appliquer les standards fédéraux sur les déchets non dangereux<sup>65</sup>.

Après qu'une vingtaine d'assignations à comparaître ont été adressées au DENR, les enquêtes judiciaires sont toujours en cours<sup>66</sup>. L'agence de la Caroline du Nord a engagé un avocat pour enquêter sur les pratiques de Duke. Il a fait état d'au moins huit nouvelles violations de la loi depuis la fuite du mois de février<sup>67</sup>. Alors que les procédures judiciaires sont en cours, la population réclame des réponses et l'identification des responsables. Les électeurs reprochent surtout à Duke et aux autorités de Caroline du Nord de traîner les pieds lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement des stocks de produits chimiques<sup>68</sup>. Un sondage mené auprès des citoyens de Caroline du Nord démontre qu'aussi bien les démocrates, les républicains

et les indépendants réclament des hommes politiques qui soient prêts à défier les grandes multinationales du pétrole<sup>69</sup>. De plus, les habitants de Caroline du Nord ont exprimé leur inquiétude concernant les cendres de charbon, et ils sont nombreux à vouloir que les bassins qui les contiennent soient délocalisés loin des rivières et des lacs afin de préserver la santé de la population<sup>70</sup>.

#### CERTAINES QUESTIONS DEMEURENT SANS RÉPONSE AUTOUR DE LA FUITE DE VIRGINIE OCCIDENTALE

Le 9 janvier 2014, près de dix-mille gallons de 4-méthyle cyclohexanemethanol (MCHM) et de polyglycol éthers (PPH) ont été déversés dans la rivière Elk en Virginie<sup>71</sup>. Ces substances chimiques proviennent d'installations propriétés de Freedom Industries. Près de 300,000 personnes résidant dans neuf comtés différents ont immédiatement été privées d'eau courante<sup>72</sup>. Alors que le gouvernement se montrait rassurant quant aux effets de ces fuites sur la santé publique<sup>73</sup>, pas moins de 400 personnes ont déclaré souffrir de nausées, de vomissements, de picotements des yeux ainsi que d'éruptions cutanées<sup>74</sup>. Des mois après l'incident, les habitants de la zone urbaine de Charleston dépendaient toujours de bouteilles d'eau. Nombreux sont ceux qui se demandent encore si Freedom Industries sera un jour sommée de répondre de ses actes. Cet incident soulève donc beaucoup de questions concernant la prévention future de tels désastres écologiques.

La fuite s'est produite à deux kilomètres de l'installation de traitement de l'eau de Charleston<sup>75</sup>. Les employés ne se rendirent compte de ce qui se passait que lorsque certains résidents commencèrent à se plaindre d'odeurs de réglisse. Les premières tentatives de colmatage échouèrent<sup>76</sup> laissant le MCHM pénétrer les filtres des installations. Les habitants furent alors conseillés de ne plus boire l'eau du robinet<sup>77</sup>. Neuf jours plus tard, les interdictions furent levées partout sauf dans quelques quartiers où elles furent réactivées le 30 janvier<sup>78</sup>. Trois mois après le déversement de ces produits chimiques, de nombreux résidents se remirent à consommer de l'eau en bouteilles au vu de la persistance d'odeurs de réglisse<sup>79</sup>.

Les autorités gouvernementales connaissent très mal les effets du MCHM sur la santé publique et l'environnement. En effet, la législation relative à la prévention des risques chimiques est un réel capharnaüm. Le Toxic Substances Control Act (TSCA)<sup>80</sup> est la loi fédérale qui régule la prévention des risques chimiques<sup>81</sup>. Malheureusement, elle ne couvre pas certaines substances comme les MCHM et exempte de contrôles plus de 64,000 substances chimiques<sup>82</sup>.

Le MCHM pouvant être utilisé et transporté sans aucun contrôle véritablement contraignant, les industriels et les autorités gouvernementales se trouvèrent démunis lorsqu'il s'est agi de nettoyer les dégâts provoqués par la fuite<sup>83</sup>. Ils ne disposaient en effet de peu d'information sur les propriétés et la nature du produit. Conformément au TSCA, à moins que l'EPA n'estime qu'une substance chimique possède des risques considérables, elle n'est pas censée évaluer les risques que le MCHM peut faire porter sur la santé publique ou l'environnement<sup>84</sup>. Ce raisonnement empêche donc tout contrôle rigoureux. Par ailleurs,

étant donné que l'EPA ne supervise pas les stockages effectués au dessus du niveau du sol comme ceux dont il est question dans le cas présent<sup>85</sup>, et puisque le Département du Transport ne régule par le transport de substances telles que le MCHM, les services chargés d'intervenir en cas de crise chimique ne considèrent pas le MCHM comme quelque chose de dangereux<sup>86</sup>. Alors que la fuite a relancé le débat autour d'un amendement du TSCA<sup>87</sup>, les associations écologistes s'y sont fermement opposées, estimant que la nouvelle proposition de loi ne permettrait toujours pas d'assurer la sécurité des populations<sup>88</sup>.

Quelle que soit la manière dont le Congrès décidera de légiférer suite à cette catastrophe écologique, la justice aura un rôle clef à jouer dans l'atténuation des souffrances endurées par les populations. Or Freedom Industries a déposé le bilan le 17 janvier 2014, rendant impossible toute action en justice dirigée contre l'entreprise<sup>89</sup>. Par conséquent, même si les procureurs réfléchissent aux différentes options qui s'offrent à eux<sup>90</sup>, il demeure toujours incertain si certaines personnes pourraient être au final reconnues coupables.

Les suites de cette affaire illustrent parfaitement pourquoi il est si difficile que des changements profonds de politique soient amorcés : le gouffre qui sépare les réglementations des États et la loi fédérale, l'incapacité ou le refus du Congrès de légiférer ainsi qu'une justice trop lente sont autant de facteurs qui freinent la marche vers une eau potable purifiée et des entrepôts de substances chimiques sécurisés.

#### L'ACTUALITÉ DU DROIT RELATIVE AUX FORAGES GAZIERS ET LEUR IMPACT SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

La crise mondiale de l'énergie et la nécessité de trouver rapidement des sources d'énergies alternatives, ont provoqué la mise en œuvre précipitée de nouvelles technologies, dont les effets pour l'environnement et la santé publique n'ont pas encore été révélés par les compagnies pétrolières et gazières. Force est de constater que le gouvernement fédéral est aujourd'hui peu enclin à réguler la pratique de la fracturation hydraulique. Par ailleurs, les États et les autorités locales sont souvent en désaccord sur ce sujet, laissant ainsi de nombreuses villes à la merci de l'agenda politique de leur État. Le décors juridique de la fracturation hydraulique aussi bien fédéral que fédéré est extrêmement chargé : on y trouve des plaintes pour nuisances, violations de la propriété, et un nombre significatif de plaintes pour blessures corporelles. Au cours de l'année 2013, plusieurs événements ont fait l'actualité de la fracturation hydraulique, poussant les compagnies pétrolières et gazières à développer une panoplie de stratégies juridiques pour se défendre.

Les forages gazières contemporains utilisent la méthode de la fracturation hydraulique<sup>91</sup>. Elle était utilisée auparavant dans les mines d'or du 19e siècle. Elle a donc été calquée sur une pratique courante à l'époque de la ruée vers l'or puisque les miniers l'utilisaient déjà pour récupérer la poussière d'or en Californie et en Alaska<sup>92</sup>. Les temps ont changé mais la finalité des multinationales est restée la même.

La recherche du « nouvel or noir » a repris avec toujours aussi peu de contrôle de la part de l'État fédéral, donnant

ainsi naissance à une multitude de conflits opposant les États aux autorités locales. Par ailleurs, les litiges judiciaires sont souvent réglés par les compagnies pétrolières d'une manière désastreuse pour l'environnement. Le gouvernement fédéral a tardé à élaborer une régulation de la fracturation hydraulique, provoquant ainsi de nombreux contentieux entre pouvoirs locaux et États fédérés<sup>93</sup>. De plus, la diversité des jugements rendus sur ce sujet et l'hétérogénéité des législations des États ont découragé ceux qui militent pour un confinement de ces activités à des zones bien précises. Les compagnies pétrolières sont donc toutes puissantes et peuvent forer la roche sans qu'aucune régulation ne les contraigne<sup>94</sup>.


L'année dernière, quelques États ont commencé à réagir lorsque des sources d'eau ont été polluées par des chantiers de fracturation. Par exemple, la Californie et l'Illinois ont tous les deux adopté des législations visant à réguler la fracturation. Elles exigent toutes les deux des compagnies pétrolières qu'elles fassent état des substances chimiques qu'elles utilisent dans leurs chantiers<sup>95</sup>. Malgré ce semblant de régulation, le Department of Natural Resources de l'Illinois a essuyé de nombreuses critiques de la part des écologistes. En effet cette législation n'est pas du tout à la hauteur des ambitions du Congrès de l'Illinois puisqu'elle ne donne que peu d'importance à la publication des substances, et mentionne à peine le sujet des eaux de reflux<sup>96</sup>. Au même moment, en 2011, une étude menée dans le Wyoming relative aux effets de la fracturation sur les ressources en eau, poussa l'EPA à reconnaître que la fracturation « pouvait affecter » la qualité des eaux souterraines<sup>97</sup>.

Lorsqu'il apparaît évident que la contamination de l'eau est directement liée aux forages ayant recours à la fracturation hydraulique, les procès sont alors conclus à l'amiable et certains plaignants finissent par retirer leur plaintes comme par enchantement<sup>98</sup>. La vérité est donc dissimulée par une stratégie vieille comme le monde qui consiste à accorder une compensation financière chaque fois que le lien de causalité est établi. Par conséquent, la plupart des plaintes liées à la fracturation restent confinées à des affaires de nuisance, de violations de propriété. Néanmoins, quelques plaignants ont attaqué les compagnies pétrolières pour des blessures physiques résultant de la consommation d'eau contaminée<sup>99</sup>.

Beaucoup d'affaires ont été initiées par les propriétaires de terres dont les eaux souterraines ont été contaminées par des chantiers de fracturations hydrauliques. La plupart de ces chantiers se trouvent dans les États suivants : Arkansas, Colorado, Louisiane, Ohio, New York, Pennsylvanie, Texas et Virginie Occidentale<sup>100</sup>. En 2013, deux décisions judiciaires rendues dans les États de l'Ohio et de Pennsylvanie ont reconnu la responsabilité et les négligences des promoteurs de différents chantiers de fracturation<sup>101</sup>. Dans l'État de l'Ohio, une récente affaire a été rebaptisée le « Frackgate » : une entreprise d'épuration des eaux fut en effet condamnée au pénal pour violation du Clean Water Act. Elle fut reconnue coupable d'avoir ordonné le versement d'importantes quantités de boue et de saumure dans des égouts qui se jettent directement dans le lit de la rivière Mahoning<sup>102</sup>. Les stratégies des demandeurs

consistent désormais à apporter la preuve que la fracturation est une « activité anormalement dangereuse ». Une fois sa dangerosité établie, une responsabilité pour négligence est alors recherchée et celle-ci est reconnue par certaines cours<sup>103</sup>. Même le patron d'Exxon-Mobil fut impliqué dans une affaire judiciaire relative à la fracturation. Il attaqua en effet la construction d'un chantier en soutenant la théorie d'une nuisance et notamment celle d'une potentielle dévaluation du prix de sa propriété<sup>104</sup>.

Étant donnés la banalisation de la fracturation hydraulique, le faible enthousiasme de l'État fédéral en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre juridique qui l'encadrerait, la

persistance de conflits entre les États et les pouvoirs locaux, le maigre volume des études ayant évalué l'impact de la fracturation, et le peu de procès qui ont pu aboutir, il est probable qu'il faudra encore quelques années avant que le grand public prenne conscience de l'extrême perniciosité de la fracturation hydraulique. Elle constitue en effet une menace aussi bien pour l'environnement que pour la santé publique. La tendance qu'ont les compagnies pétrolières à régler les conflits à l'amiable est également un facteur qui retarde le dévoilement au grand jour des conséquences dramatiques que la fracturation a pour l'environnement et la santé des populations. 

## Notes de Fin: Les Catastrophes environnementales et leurs conséquences sur la santé publique : une année passée en revue

<sup>1</sup> Theodoric Meyer, *What Went Wrong in West Texas and Where were the Regulators?*, PROPUBLICA (Apr. 25, 2013), <http://www.propublica.org/article/what-went-wrong-in-west-texas-and-where-were-the-regulators>.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Manny Fernandez & Josh Schwartz, *Plant Explosion Tears at the Heart of a Texas Town*, NY TIMES (Apr. 18, 2013), <http://www.nytimes.com/2013/04/19/us/huge-blast-at-texas-fertilizer-plant.html?pagewanted=all>.

<sup>4</sup> Meyer, *supra* note 1.

<sup>5</sup> Fernandez & Schwartz, *supra* note 3.

<sup>6</sup> *Id.*

<sup>7</sup> J.B. Smith & Kirsten Crow, *West Fire Cause 'Undetermined,' But Suspected Sources Narrowed*, WACO TRIB. (May 16, 2013), [http://www.wacotrib.com/news/west-fire-cause-undetermined-but-suspected-sources-narrowed/article\\_8e852384-4ef4-5490-b062-8daec1db71cf.html](http://www.wacotrib.com/news/west-fire-cause-undetermined-but-suspected-sources-narrowed/article_8e852384-4ef4-5490-b062-8daec1db71cf.html).

<sup>8</sup> *Id.*

<sup>9</sup> Les agences fédérales en charge de la supervision de l'installation sont : l'Occupational Health Safety and Health Administration, l'Environmental Protection Agency, le Department of Homeland Security, le U.S. Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration, le Texas Department of State Health Services; la Texas Commission on Environmental Quality, et le Texas Feed and Fertilizer Control Service. Meyer, *supra* note 1.

<sup>10</sup> Meyer, *supra* note 1.

<sup>11</sup> Rebecca Trager, *Texas Plant Explosion Prompts Calls for Stricter Rules*, CHEMISTRY WORLD (July 11, 2013), <http://www.rsc.org/chemistry-world/2013/07/texas-plant-explosion-prompts-calls-stricter-rules>.

<sup>12</sup> Meyer, *supra* note 1.

<sup>13</sup> Terrence Henry, *After West Fertilizer Explosion, Concerns Over Safety, Regulation and Zoning*, STATE IMPACT (Apr. 22, 2013), <http://stateimpact.npr.org/texas/2013/04/22/after-west-fertilizer-explosion-concerns-over-safety-regulation-and-zoning/>.

<sup>14</sup> *Id.*

<sup>15</sup> *Id.*

<sup>16</sup> Meyer, *supra* note 1.

<sup>17</sup> *Id.*

<sup>18</sup> Peter Dreier, *The Texas Fertilizer Plant Explosion Wasn't an Accident*, HUFFINGTON POST (June 4, 2013), [http://www.huffingtonpost.com/peter-dreier/texas-fertilizer-plant-explosion\\_b\\_3384739.html](http://www.huffingtonpost.com/peter-dreier/texas-fertilizer-plant-explosion_b_3384739.html).

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> Richard Simon, *West Texas Fertilizer Plant that Exploded Cited Over Safety*, L.A. TIMES, Oct. 10, 2013, available at <http://articles.latimes.com/2013/oct/10/nation/la-na-nn-west-texas-explosion-barbara-boxer-20131010>.

<sup>21</sup> 6 C.F.R. §27.200 (2010).

<sup>22</sup> Joshura Schneyer et al., *Texas Fertilizer Company Didn't Heed Disclo-*

*sure Rules before Blast*, REUTERS (Apr. 20, 2013), <http://www.reuters.com/article/2013/04/20/us-usa-explosion-regulation-idUSBRE93J09N20130420>.

<sup>23</sup> *Id.*

<sup>24</sup> Jim Forsyth, *Texas Fertilizer Plant Owner Sued after Deadly Explosion*, HUFFINGTON POST (Apr. 24, 2013), [http://www.huffingtonpost.com/2013/04/23/texas-fertilizer-plant-lawsuit\\_n\\_3142603.html](http://www.huffingtonpost.com/2013/04/23/texas-fertilizer-plant-lawsuit_n_3142603.html).

<sup>25</sup> *Id.*

<sup>26</sup> Tommy Witherspoon, *Judge, Attorneys Map out Plan for Explosion Litigation*, WACO TRIBUNE (Oct. 19, 2013), [http://www.wacotrib.com/news/courts\\_and\\_trials/judge-attorneys-map-out-plan-for-explosion-litigation/article\\_ae5028b5-6b58-5f11-9a94-21b94aae4fb9.html](http://www.wacotrib.com/news/courts_and_trials/judge-attorneys-map-out-plan-for-explosion-litigation/article_ae5028b5-6b58-5f11-9a94-21b94aae4fb9.html).

<sup>27</sup> *Id.*

<sup>28</sup> Witherspoon, *supra* note 26.

<sup>29</sup> *West Texas Sues Owner of Exploded Fertilizer Plant*, RT USA (June 26, 2013), <http://www.rt.com/usa/west-texas-plant-explosion-289>.

<sup>30</sup> *Id.*

<sup>31</sup> *Id.*

<sup>32</sup> Forsyth, *supra* note 24.

<sup>33</sup> Tommy Witherspoon, *Road to Courthouse Could Prove Challenging for West Residents*, WACO TRIBUNE (Apr. 14, 2014), [http://www.wacotrib.com/news/west/road-to-courthouse-could-prove-challenging-for-west-residents/article\\_f0d32b38-2d82-58cc-aded-ba44b7218ddc.html](http://www.wacotrib.com/news/west/road-to-courthouse-could-prove-challenging-for-west-residents/article_f0d32b38-2d82-58cc-aded-ba44b7218ddc.html).

<sup>34</sup> Amanda Vicinanza, *Senate Panel Confronts Backlog of Chemical Facility Security*, HOMELAND SECURITY TODAY (May 19, 2014), <http://www.hstoday.us/briefings/daily-news-analysis/single-article/senate-panel-confronts-backlog-of-chemical-facility-security-plans/4ff4accbd135a9b121360b956d6ec342.html>.

<sup>35</sup> *Bangladesh Building Collapse Death Toll over 800*, BBC NEWS (May 8, 2013), <http://www.bbc.com/news/world-asia-22450419>.

<sup>36</sup> Sarah Butler, *Bangladeshi Factory Deaths Spark Action Among High-Street Clothing Chains*, THE GUARDIAN, June 22, 2013, <http://www.theguardian.com/world/2013/jun/23/rana-plaza-factory-disaster-bangladesh-primark>.

<sup>37</sup> *Bangladesh Building Collapse Death Toll Passes 500*, BBC NEWS (May 3, 2013), <http://www.bbc.com/news/world-asia-22394094>.

<sup>38</sup> Jethro Mullen & Farid Ahmed, *Death Toll From Bangladesh Building Collapse Climbs Above 400*, CNN (May 1, 2013), <http://www.cnn.com/2013/05/01/world/asia/bangladesh-building-collapse/>.

<sup>39</sup> Dean Nelson, *Bangladesh Building Collapse Kills At Least 82 in Dhaka*, THE TELEGRAPH (April 24, 2013), <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/asia/bangladesh/10014778/Bangladesh-building-collapse-kills-at-least-82-in-Dhaka.html>.

<sup>40</sup> David Bergman et al., *Bangladesh: Rana Plaza Architect Says Building Was Never Meant for Factories*, THE TELEGRAPH (May 3, 2013), <http://www>.